

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2021**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE.**

PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage. Tenue le lundi, le six (6) décembre 2021 à 20h00 en ZOOM et enregistrement audio.

Étaient présents :

Monsieur maire suppléant : Francis Dompierre

Madame la conseillère suivante : Josée Martin

Messieurs les conseillers suivant : Sylvain Claveau
Francis Provost
William Lévesque-Page

Étaient absents : Magella Roussel
René Dagenais

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant.

Assistent également à la séance au Centre Lepageois : Madame Tammy Caron, directrice générale et greffière-trés. DMA.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
Un moment de silence

- 2. 2021-263 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
Il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.
Il est proposé par Madame Josée Martin et appuyé par Monsieur Sylvain Claveau et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'accepter l'ordre du jour présenté.

- 3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu leur copie des procès-verbaux de la séance du 15 et 29 novembre 2021 avant la séance, la directrice est dispensée de la lecture.

2021-264 Il est proposé par Madame Josée Martin et appuyé par Monsieur Sylvain Claveau et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2021 tels que présentés.

2021-265 Il est proposé par Monsieur Sylvain Claveau et appuyé par Monsieur Francis Provost et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance du 29 novembre 2021 tels que présentés.

- 4. 2021-266 ACCEPTATION DES COMPTES**
ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 6 décembre 2021.

Il est proposé par Monsieur Francis Provost appuyé par Monsieur William Lévesque-Page et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'approuver la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles et d'autoriser leur paiement.

MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2021

LISTE DES COMPTES

Période 11

9167-6858 QUÉBEC INC.	TUFF POUR DOME	1027	C2102512	103,48
QUINCAILLERIE CENTRE-VILLE	BOULON FOURNITURE	1638913	C2102513	4,13
ADMQ	FORMATION PL 49	FAC01140	C2102514	143,72
ALAIN THIBAUT	CCU 10 NOV 2021	NOV 2021	C2102515	20,00
ANGÉLINE ANCTIL	CONCIERGERIE NOV 2021	NOV 2021	C2102516	195,00
TECHNOLOGIES BIONEST INC.	ENT. BIONEST CITOYEN	SV330559	C2102517	1 164,72
BOUFFARD SANITAIRE INC.	COLLECTE NOVEMBRE 2021	202590	C2102518	2 464,47
CENTRE DU CAMION J.L. INC.	AJUSTER SUSPENSION	BC31436	C2102519	72,70
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	CHARRUE balai a neige	6036-470944	C2102520	61,98
GROUPE CCL	FORMULAIRE, BUL, ENVOLE ÉLECTI	148142	C2102521	2 111,96
GROUPE CCL	PASTILLE PLANCHER,AFFICHE,ÉLEC	148143	C2102521	151,58
GROUPE CCL	RELEVÉ ÉLECTION	148144	C2102521	20,70
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	PILE	FCI0128958	C2102522	14,82
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	LUMIÈRE DÉCORATIVE	FCJ0153689	C2102522	14,21
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	lave vitre	fcj0153824	C2102522	13,52
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	LUMIÈRE NOEL	FCJ0154052	C2102522	27,55
DENIS OUELLET	CCU 10 NOV 2021	NOV 2021	C2102523	20,00
DICKNER INC.	boulon, chiffon	31086338	C2102524	33,64
DICKNER INC.	crochet,goupille,manille charr	31086353	C2102524	34,54
LES EXCAVATIONS LÉON CHOUINARD ET FILS	PIERRE 3/4 BALLAST	50150	C2102525	98,88
LES EXCAVATIONS LÉON CHOUINARD ET FILS	GRAVIER	050377	C2102525	728,94
DIR. DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	AVIS DE MUTATION	202103505802	C2102526	10,00
GRL INC.	VÉRIFICATION FRIGO SALLE MUNI	58237	C2102527	150,85
HYDRO-QUÉBEC	LUMIÈRE RUE OCT 21	690102215010	L2100130	144,67
HYDRO-QUÉBEC	2445 RUE PRINCIPALE ÉLEC	625302466094	L2100131	87,60
HYDRO-QUÉBEC	élec 2207 route 132	672102348461	L2100132	43,02
IMPRESSION NOUVELLE IMAGE INC.	CAISSE PAPIER	313498	C2102528	258,10
DÉPANNÉUR IRVING	ESSENCE DIEZEL	592180	C2102529	544,88
DÉPANNÉUR IRVING	ESSENCE NOV 21	592166	C2102529	1 001,36
LES ENTREPRISES JML INC.	RAMONAGE CHEMINÉE	21949	C2102530	143,31
BUROPRO CITATION	CONTRAT SERVICE	288682	C2102531	137,92
MRC DE LA MITIS	HON. PONCEAU 4RNG OUEST	38702	C2102532	124,00
MRC DE LA MITIS	HON. PUISSART 260,4RG OUEST	38701	C2102532	434,32
MRC DE LA MITIS	INFORAMTIQUE ANTIDOTE	38740	C2102532	14,70
MRC DE LA MITIS	CONFECTION ROLE	38772	C2102532	287,14
MRC DE LA MITIS	EVIMBEC HON.1-31OCT21 RG4OUEST BLOC	38804	C2102532	143,72
PIÈCES D'AUTO SÉLECT	urée 20x	3-25232942	C2102533	428,86
PIÈCES D'AUTO SÉLECT	TRIANGLE FLARE KIT 3 CHARRUE	3-25233203	C2102533	39,07
BANQUE ROYAL DU CANADA CRÉDIT-BAIL	VERS#10CRÉDITI-BAIL WESTERNSTAR	NOV 2021	L2100133	4 423,91
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE FED NOV 2021	NOV 2021	L2100134	1 776,83
REVENU QUÉBEC	REMISE PROVINCIALE NOV 2021	NOV 2021	L2100135	4 696,17
RENÉ DAGENAI	CCU 10 NOV 21	NOV 2021	C2102534	20,00
LES SERVICES DE NETT. PROF. ROTO- STATIC	PAPIER TOILETTE, ESSUIE- TOUT	11725	C2102535	78,70
RREMQ	RREMQ NOV 2021	NOV 2021	L2100136	425,60
SOCIÉTÉ ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC	IMMATRICULATION NOV 2021	NOV 2021	L2100137	206,68
SANI-MANIC	VIDANGE LAC GROS RUISSEAU	55689	C2102536	672,60
SANI-MANIC	VIDANGE LAC DU GROS RUISSEAU	55275	C2102536	224,40
SERVICE GABOURY	REMPLENER AMPOULE F150	13249	C2102537	47,08
SYLVAIN CLAVEAU	CCU 10 NOV 2021	NOV 2021	C2102538	20,00
ULTRAMAR	HUILE CHAUF. 1046.2L/0.9260\$L	12017606	C2102539	1 113,86
UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	ABONNEMENT UMQ ANNUEL	153183	C2102540	211,55
VISA AFFAIRES DESJARDINS	MÉDIA POSTE	2021-11-12	L2100138	31,27
VISA AFFAIRES DESJARDINS	CARTABLE ÉLUS	21-11-02	L2100138	41,39
VISA AFFAIRES DESJARDINS	BALISE SIGNALISATION	21-11-05	L2100138	23,57
VISA AFFAIRES DESJARDINS	REPAS ÉLECTION	11-06-2021	L2100138	54,91

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2021**

VISA AFFAIRES DESJARDINS	REPAS ÉLECTION	07-11-2021	L2100138	4,36
VISA AFFAIRES DESJARDINS	MANTEAU VOIRIE	290513	L2100138	244,27
VISA AFFAIRES DESJARDINS	BATON DE SÉCURITÉ LUMINEUX	510715	L2100138	55,08
VISA AFFAIRES DESJARDINS	publi quip souffleuse nov 2021	90609	L2100138	98,82
WILLIAM LÉVESQUE-PAGE	CCU 10 NOV 21	NOV 2021	C2102541	20,00
LES ENTREPRISES YVON LÉVESQUE INC.	ENT.WESTERN HUILE FILTRE FUEL	25088	C2102542	775,69

26 760.80\$

BILAN DU MOIS

Salaires nets : 10 employés	15 557.98\$
<u>Total des factures :</u>	<u>26 760.80\$</u>
Totaux salaires et compte du mois :	42 318.78\$
Chèque manuel et en ligne déjà payé (L-M)	12 358.15\$
<u>Salaires payés :</u>	<u>15 557.98\$</u>
Reste à payer :	14 402.65\$

5. 2021-267

AUTORISATION DE PAIEMENT-MRC DE LA MITIS-EVIMBEC

Sur proposition de Monsieur Sylvain Claveau appuyé par Monsieur Francis Provost et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture 38724 à la MRC de la Mitis au montant de 4 771.68\$ pour la confection et l'équilibre du rôle.

6. 2021-268

AUTORISATION DE PAIEMENT-3^E VERS REGROUPEMENT INCENDIE

Sur proposition de Madame Josée Martin appuyé par Monsieur Francis Provost et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture 20449 à la ville de Mont-Joli au montant de 16 811\$ pour l'année 2022 moins le crédit de 9222\$ pour l'année 2020 pour un total de 7 589\$.

7. 2021-269

DON- FONDATION DE LA SANTÉ DE LA MITIS

Sur proposition de Monsieur Sylvain Claveau appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage accorde un don de 100\$ pour la Fondation de la santé de la Mitis.

8. 2021-270

ADOPTION DU CALENDRIER DÉCRÉTANT LES RÉUNIONS ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant l'adoption du projet de la loi no 82, modifiant diverses dispositions législatives et organisationnelles en matière municipale ;

Considérant l'article 148 du C.M. décrétant que le conseil municipal doit, avant le début de chaque année, établir un calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

Pour ces motifs et autres, sur proposition de Monsieur Francis Provost appuyée par Monsieur William Lévesque-Page et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Joseph-de-Lepage adopte le calendrier suivant :

Mardi, 11 janvier, 20h00	Lundi, 4 juillet, 20h00
Lundi, 7 février, 20h00	Lundi, 1 ^{er} août, 20h00
Lundi, 7 mars, 20h00	Mardi, 6 septembre, 20h00
Lundi, 4 avril, 20h00	Lundi, 3 octobre, 20h00
Lundi, 2 mai, 20h00	Lundi, 7 novembre, 20h00
Lundi, 6 juin, 20h00	Lundi, 5 décembre, 20h00

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2021**

9. 2021-271

NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a constitué un comité consultatif d'urbanisme en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1) stipule que les membres et officiers du comité sont nommés par résolution du conseil de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1) stipule que la durée du mandat des membres du comité est d'au plus deux (2) ans et qu'il est renouvelable;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1) stipule que le comité consultatif d'urbanisme est composé d'au moins un membre du conseil et du nombre de membres qu'il détermine et qui sont choisis parmi les résidents du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 91-1 constituant le comité consultatif d'urbanisme stipule à l'article 3, modifié par le règlement numéro 2018-08, que le comité sera formé d'au moins un (1) et maximum deux (2) membres du conseil et d'un minimum de cinq (5) et maximum de sept (7) résidents de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les autres membres du comité consultatif d'urbanisme ont été nommés le 15 novembre 2021 par la résolution numéro 2021-250.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Madame Josée Martin, appuyé par Monsieur Sylvain Claveau et unanimement résolu que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Lepage nomme monsieur Raymond Desrosiers à titre de représentant de la population sur le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité, et ce, pour un mandat de deux (2) ans débutant à la date d'adoption de la présente résolution.

10. 2021-272

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-SOUS-VOLET-PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX

Dossier : 00031571-1-09070(01)-2021-11-23-32

Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA_ES)

ATTENDU QUE la municipalité de St-Joseph-de-Lepage a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de compte V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2021**

- 1) 40% de l'aide financière accordée, pour le premier versement ;
- 2) 80% de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement ;
- 3) 100% de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements pour le troisième versement ;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarée ;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Madame Josée Martin appuyée par Monsieur Sylvain Claveau, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage approuve les dépenses d'un montant de 62 578.99\$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaires V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celle-ci, l'aide financière sera résiliée.

11. 2021-273 **AVIS DE MOTION-RÈGLEMENT 2021-06 AYANT POUR OBJET DE FIXER LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC, LES SERVICES INCENDIE AINSI QUE LES TARIFS DE COMPENSATION SUR LES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOÛTS, DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, RAMONAGE ET INSPECTION CHEMINÉE ET LA VIDANGE DE FOSSE SEPTIQUE**
Un avis de motion est donné par Francis Provost pour le règlement 2021-06 ayant pour objet de fixer le taux de taxe.
12. 2021 **DÉPÔT DE LA LISTE D'ARRÉRAGES DES TAXES**
MENTION : La directrice fait le dépôt de la liste d'arrérages de taxe
13. 2021 **DÉPÔT DU REGISTRE DE DON**
La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose un extrait du registre public relatif aux dons reçus par les élus pour l'année 2021 tel que prévu au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de St-Joseph-de-Lepage. Aucun don ou autre avantage n'a été reçu par les élus depuis l'adoption.
14. 2021 **INDEXATION SALAIRE-ÉLUS(E), EMPLOYÉS VOIRIE, TECHNICIEN EN EAUX, ADMINISTRATION**
Reporter à une séance ultérieure
15. 2021-274 **CONVOCATION SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET**
Sur proposition de Madame Josée Martin et appuyé par Monsieur William Lévesque-Page et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de planifier la séance extraordinaire du budget le 20 décembre 2021 à 19h30.
16. 2021 **FERMETURE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS POUR LA PÉRIODE DES FÊTES**
Le bureau sera fermé du 22 décembre 2021 au 4 janvier 2022 inclusivement
17. 2021-275 **DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC-LA CONFORMITÉ ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION ET L'ADOPTION DU BUDGET**
Sur proposition de Monsieur Sylvain Claveau et appuyé par Monsieur Francis Provost et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage fait le dépôt du rapport de la commission municipale du Québec pour les documents de conformité de l'adoption du programme triennal d'immobilisation et l'adoption du budget.
18. **AFFAIRES NOUVELLES**
19. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2021**

Mention : dépôt de déclaration d'intérêts pécuniaires des élus suivants :
3 et # 4

20. 2021-276

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Josée Martin déclare la fermeture de l'assemblée à 20h18.

Francis Dompierre, maire suppléant

**Tammy Caron, directrice-
générale et greffière-trés.
DMA**

Approbation des résolutions

Je, *Magella Roussel*, maire de la Municipalité de St-Joseph-de-Lepage, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire du 6 décembre 2021, tenue en ZOOM à 20 h00.

En signant ce document, cela équivaut à la signature et à l'approbation de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : _____, le tout conformément à l'article 142 du Code municipal.

Francis Dompierre, maire suppléant